

# CONCOURS RÉGIONAL TALENTS ENVOL

- 1 Talent de l'artisanat : Adem ISIK a créé une entreprise d'isolation par l'extérieur et de bardage (51)
- 2 Talent du commerce : Julien HUET a créé une boutique de cosmétiques et un salon de soins pour hommes (08)
- 3 Talent des dynamiques rurales : Eve THIEFAINE a créé un centre de dressage et d'hébergement pour chevaux (51)
- 4 Talent de l'économie sociale et solidaire : Franck PRODHON a créé une activité d'interprétariat (52)
- 5 Talent des services : Carole BURTIN a créé un agenda culturel en ligne - internet et mobile (52)
- 6 Talent de femmes : Thi Bao Tram THAI NGUYEN a créé une activité de restauration rapide ambulante de produits asiatiques (10)

Comme Adem, Julien, Eve, Franck, Carole et Thi Bao Tram, vous avez été accompagnés par la Région Champagne-Ardenne

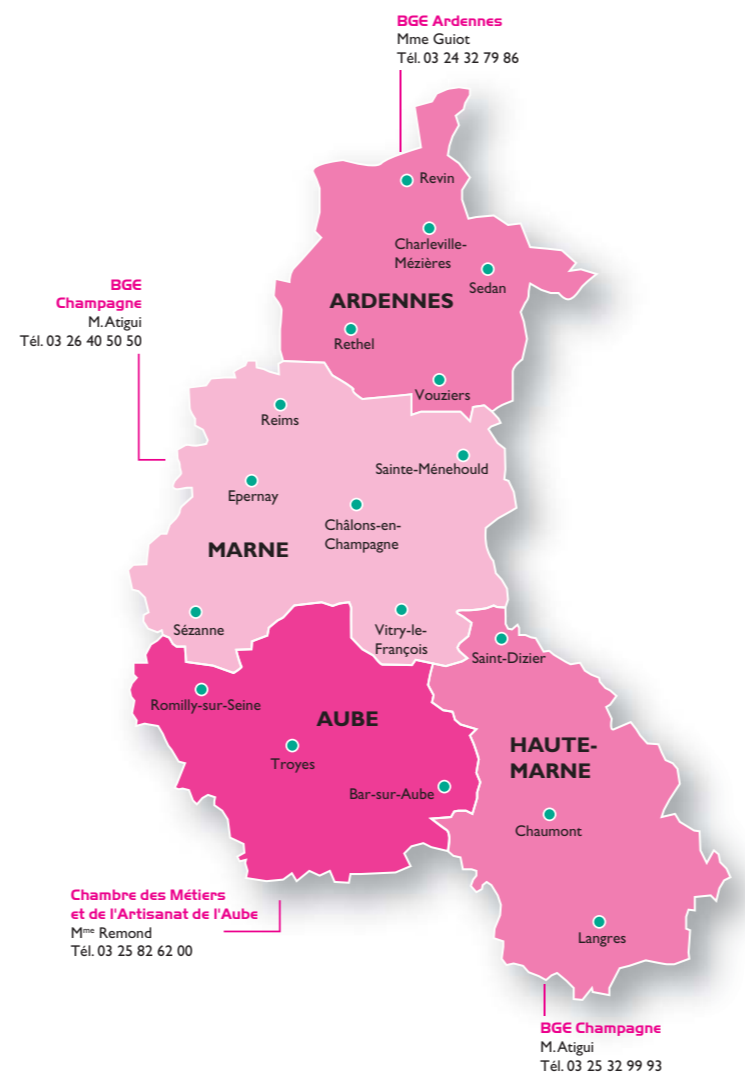
## PARTICIPEZ AU PRIX RÉGIONAL TALENTS ENVOL

- 7 prix de 2 000 € sont décernés pour les catégories :
- talent de l'artisanat
  - talent du commerce
  - talent des dynamiques rurales
  - talent des services
  - talent de l'économie sociale et solidaire
  - talent de l'innovation technique et technologique
  - talent de femmes



**Direction de la formation et de l'orientation**  
5 rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31 - Fax 03 26 70 89 44  
<http://envol.cr-champagne-ardenne.fr>

### Référents "accompagnement" ENVOL



### INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

# ENVOL fait décoller l'envie d'entreprendre

La Région m'accompagne



La Région facilite  
l'insertion  
par la création  
d'activité et  
la reprise d'entreprise

novembre 2011 - Crédits photos : iStock, Fotolia

Edition 2012



La Région Champagne-Ardenne facilite la création/reprise d'entreprise grâce à un dispositif complet d'accompagnement, de formation et d'aides financières.

## BÉNÉFICIAIRES

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 6 mois, hors catégorie 5 (ou catégorie E, nouvelle nomenclature) et les licenciés économiques en Conventions de Reclassement Personnalisé, CTP, CSP, congé de conversion, congé de reclassement, congé de transition professionnelle, départ volontaire...

Les militaires et sportifs professionnels en reconversion.

Sans condition d'âge et résidant en Champagne-Ardenne.

## POUR QUELS PROJETS ?

### AIDE À LA CRÉATION :

Pour les créations, en Champagne-Ardenne, d'activités nouvelles non satisfaites sur le secteur et permettant le renforcement ou le maintien du tissu local.

L'aide régionale sera d'un montant maximum de 7 600 € et limité à 50% des investissements permettant un « effet levier ».

### AIDE À LA REPRISE :

Pour le repreneur d'entreprise permettant l'emploi du repreneur et d'un salarié au maximum.



**75%**  
de pérennité  
à 3 ans

## CARACTÉRISTIQUES

Le dispositif comporte 3 phases :

- un accompagnement en amont : bilan, appui méthodologique, formation,
- une aide financière (sous conditions),
- un suivi pendant 3 ans après la création.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Être accompagné par un référent ENVOL.

Suivre une formation de 80 à 150 heures dans un centre de formation agréé ENVOL\* (voir liste ci-dessous).

Elle comprend 3 modules :

- initiation à la gestion ou stage de préparation à l'installation par les artisans,
- techniques de gestion,
- techniques de bureautique et TIC.

Créer ou reprendre l'entreprise dans un délai de 6 mois suivant l'entrée dans le dispositif.

Parallèlement, le créateur pourra bénéficier de formations à l'installation, indispensables, voire obligatoires, financées par la Région.

A noter que l'octroi de la prime Envol est soumis à la validation de la Région Champagne-Ardenne.

## \* CENTRES DE FORMATION AGRÉÉS ENVOL

### AFPA

Rue Brunel-Carpentier - 08090 MONTCY-NOTRE-DAME

### AFPA DE LA MARNE

Rue du Général Micheler - 51095 REIMS CEDEX

### GRETA DE L'AUBE

12, avenue des Lombards - BP 766 - 10025 TROYES CEDEX

### GRETA DE HAUTE-MARNE

47, avenue Ashton Under Lyne - 52000 CHAUMONT



**3 380**  
entreprises  
créées depuis le  
lancement  
d'ENVOL

Pour connaître le règlement d'intervention, contactez un référent ENVOL

(voir coordonnées au dos)

ou rendez-vous sur les sites de la Région :

- <http://envol.cr-champagne-ardenne.fr>
- [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr) [rubrique Economie]

## PARTENARIAT REGION - POLE EMPLOI

La prime ENVOL est cumulable avec les aides du Pôle emploi. Contactez le référent ENVOL de votre bassin afin qu'il étudie, avec vous, votre éligibilité.

## PARTENARIAT REGION - ETAT

La prime NACRE est cumulable avec ENVOL. Toutes les personnes suivies par un référent NACRE peuvent suivre les formations agréées ENVOL.